



CLAIRA

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS
AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES
n°01.DE.2017**

Le Maire de la Commune de CLAIRA,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 23 mars 2014;

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 16 novembre 2017;

Vu la délibération du 16 novembre 2017 au terme de laquelle le Conseil Municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints au Maire,

Considérant qu'en vertu de cette délibération Monsieur Jacques Baude, Madame Angélique Sorli, Monsieur René Aros, Monsieur André Sanchez, Madame Marie-Line Giro, Madame Martine Bénitière et Monsieur Jean-Pierre Léonardi ont été installés en qualité d'adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire et par certains conseillers municipaux délégués, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

- **ARRETE** -

- **ARTICLE 1: Monsieur Jacques BAUDE**, 1er adjoint au Maire, est chargé des finances, travaux, des voiries et réseaux divers et de l'aménagement du territoire communal. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jacques BAUDE**, 1er adjoint pour :
Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances, signature de contrats;

ARTICLE 2 : Madame Angélique SORLI, 2ème adjointe au Maire, est chargée des affaires relatives à la gestion des écoles, au centre de loisirs et autres affaires relatives à la jeunesse de la commune. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Madame Angélique SORLI, 2ème adjointe pour :
Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 3 : Monsieur René Aros**, 3ème adjoint au Maire, est chargé de l'urbanisme et de la sécurité routière. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines :

- Délégation de signature est donnée à **Monsieur René Aros**, 3ème adjoint au Maire, pour tous courriers, documents et contrats relatifs à l'urbanisme y compris l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols énoncés au code de l'urbanisme, les autorisations de construire ou d'utiliser le sol, les autorisations d'urbanisme relevant du code de l'environnement, ainsi que les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et les contrats, conventions, et autres documents qui y sont joints relatifs à l'urbanisme.

- **ARTICLE 4 : Madame Marie-Line GIRO**, 4^{ème} adjointe au Maire, est chargée des petits achats. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Line GIRO, 4^{ème} adjointe pour :
Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 5 : Monsieur André SANCHEZ**, 5^{ème} adjoint au Maire, est chargé de la vie associative et de la vie économique de la commune. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André SANCHEZ, 5^{ème} adjoint pour :
Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 6 : Madame Martine BENITIERE**, 6^{ème} adjointe au Maire, est chargée des affaires relatives à la petite enfance. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Martine BENITIERE, 6^{ème} adjointe pour :
Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 7 : Monsieur Jean-Pierre LEONARDI**, 7^{ème} adjoint au Maire, est chargé de la communication, des jardins familiaux et de la bibliothèque municipale. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre LEONARDI, 7^{ème} adjoint pour :
Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 8 : Monsieur Daniel DUROCHAT**, conseiller municipal délégué, est chargé des affaires relatives au cimetière. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel DUROCHAT, conseiller municipal délégué pour : Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 9 : Madame Anissa SAGUER**, conseillère municipale déléguée, est chargé d'appuyer la direction des affaires sociales, notamment en matière de mise à disposition de logements du parc privé communal (entrée des lieux, baux...). Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Madame Anissa SAGUER, conseillère municipale déléguée pour : Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 10 : Madame Fabienne LINOSSIER**, conseillère municipale déléguée, est chargé des affaires relatives aux festivités et à la vie culturelle de la commune. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne LINOSSIER, conseillère municipale déléguée pour : Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 11 : Monsieur Jean-Marie NOGUER**, conseiller municipal délégué, est chargé des affaires relatives au point jeunes, à la revalorisation des friches communales et à la gestion du projet des moulins. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie NOGUER, conseiller municipal délégué pour : Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

- **ARTICLE 12 : Monsieur Alain QUINTO**, conseiller municipal délégué, est chargé des affaires relatives à la gestion des contrats d'électricité, de téléphonie et de vidéosurveillance. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de signature est donnée à Alain QUINTO, conseiller municipal délégué pour : Les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;

Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20171124-A-deleg-3-AR
Date de réception : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

- **ARTICLE 13** : Madame la Directrice Générale de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise aux intéressés et au préfet.

Fait à Clairac, le 17 novembre 2017

LE MAIRE,

H. Malé



L'autorité territoriale,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que le présent acte peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de signature du présent contrat par l'agent contractuel

Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20171124-A-deleg-3-AR
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017